

ont informé la Reine des sentimens dans lesquels ils ont laissé les esprits. Le Comte de Cromari, Secrétaire d'Etat pour le Royaume d'Ecosse a présenté à S. M. une Adresse du Parlement, par laquelle cette Princeesse est priée en termes un peu pressans, d'envoyer à Edimbourg généralement tous les papiers, & autres preuves concernans l'affaire de la conspiration, dont les Anglois ont accusé les Ecossois. afin qu'ils puissent examiner cette affaire, promettant de faire punir les coupables, s'il s'en trouve, avec la dernière rigueur des Loix. Mais on croit que la Cour aimera mieux faire publier un pardon general en faveur des accusez, afin d'éviter que l'examen de ces papiers n'irrite d'avantage ce Peuple turbulent. Cependant on a relâché sous caution, tous ceux qui avoient été emprisonnez à ce sujet.

Les Ecossois font armer leurs Milices. Depuis la separation du Parlement d'Ecosse, les Magistrats de toutes les Villes, en vertu de l'*Acte de seureté*, * ont fait mettre sous les armes toutes les Milices du Royaume, qu'ils font exercer toutes les semaines; & ont fait distribuer des fusils, des épées & des bayonnetes à ceux qui n'en avoient point; ils disent ouvertement, qu'ils ne prennent ces précautions que pour se mettre à couvert de la tiranie & du gouvernement des Anglois.

Emprisonnement

II. Sur ce que la Cour a été informée, que plusieurs Capitaines de Vaisseaux Marchands Anglois, sous prétexte de porter des Laines en Hollande, faisoient voile vers les Côtes de France, pour se faire prendre volontiers

* Voyez *Sept. pag. 210. Octob. pag. 298.*